



**COMMUNE DE SAINT-GILLES.
FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT AUX PROPRIETAIRES CONFIAINT UN
LOGEMENT A UNE AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE. EXERCICE 2023.**

A déposer ou renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis, à la cellule taxes et primes de l'Administration communale de Saint-Gilles, Hôtel de Ville (guichet 18), Place Maurice Van Meenen 39, 1060 Saint-Gilles.

Téléphone : 02/563.11.62 - Fax : 02/536.03.73 - E-mail : Prime.sociale1060@stgilles.brussels

Coordonnées du propriétaire et du bâtiment concerné

Nom (ou dénomination de la société) : Prénom :

RN (ou n°BCE) :

Adresse (ou siège social) : n° Boîte

Code Postal : Commune :

Tél. : E-mail :

Adresse du bien immobilier sur Saint-Gilles :

Dates du début et de la fin du mandat de gestion ou du bail.....

La prime doit être versée sur le compte ouvert au nom de :

N° compte IBAN :

Documents à joindre à la présente demande :

1. Pour tout nouveau contrat, une copie du mandat de gestion ou du bail principal ;
2. Pour tout renouvellement, une copie de celui-ci et du précédent contrat ;
3. Une déclaration datée et signée de l'agence immobilière sociale attestant que ledit bien immobilier est effectivement pris en gestion/location pour une durée de 9 ans, est en ordre au niveau urbanistique et remplit les exigences légales de sécurité, de salubrité et d'équipement ;
4. Une attestation de propriété ou la preuve d'un droit réel sur le bien ;
5. Un plan du/des logements.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement Saint-Gillois relatif à la prime d'encouragement aux propriétaires confiant un logement à une agence immobilière sociale.

Date et signature